

# WATERMATIC®

Votre produit  
garanti jusqu'à

**5** ans !

TOUS LES PRODUITS WATERMATIC SONT GARANTIS 2 ANS.  
BÉNÉFICIEZ GRATUITEMENT D'UNE

# « (( EXTENSION )) »

ALLANT DE 1 À 3 ANS SUPPLÉMENTAIRES !

Rendez-vous sur notre site internet : [watermatic.fr/enregistrement-garantie](http://watermatic.fr/enregistrement-garantie)

**GARANTIE**  
**5**  
ANS  
2+3

Liste des produits bénéficiant d'une **extension de garantie de 3 ans**, soit 5 ans de garantie

- Broyeurs : W12P, W15SP Silence, W16P, W18P, W19P
- Pompes de relevage : VD90, VD110, VD120

**GARANTIE**  
**3**  
ANS  
2+1

Liste des produits bénéficiant d'une **extension de garantie de 1 an**, soit 3 ans de garantie

- Broyeurs : W10P, W20SP Silence, W30SP Silence, W40SP

**GARANTIE**  
**2**  
ANS

Tout autre appareil non listé bénéficie de la garantie légale d'une durée de 2 ans, sans aucune extension possible.

## POUR BÉNÉFICIER DE L'EXTENSION DE GARANTIE

- Enregistrer l'appareil sur le site [watermatic.fr](http://watermatic.fr) dans un délai de 3 mois à partir de la date de pose indiquée sur la facture d'installation.
- Conserver la facture d'installation du produit ainsi que la référence d'enregistrement qui sera envoyée par e-mail après l'enregistrement (ces 2 documents seront demandés par le service technique).

## CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

- L'appareil a été enregistré sur le site [watermatic.fr](http://watermatic.fr), dans un délai de 3 mois après la date de pose (facture d'installation faisant foi).
- L'appareil a été installé par un professionnel.
- L'appareil a été installé et utilisé conformément aux instructions de la notice présente dans l'emballage.
- L'appareil est régulièrement entretenu, conformément aux recommandations du fabricant.